



FFvolley

**COMMISSION FEDERALE DES STATUTS ET
REGLEMENTS
PROCES-VERBAL N°2
REUNION TELEMATIQUE DU 25/09/2024**

Saison 2024/2025

Présents :

Monsieur Gérard MABILLE, Président

Mesdames Sabine FOUCHER, Assia OUADAH, Messieurs Didier DECONNINCK, Sylvain GILBERT, Claude ROCHE, Membres

Assiste : *Nathalie LESTOQUOY, Responsable du Secteur Sportif*

1./Dossier Licence CLEMENT CAROLINE née le 17/01/1995 - N° de licence 1620629

Juste avant le coup d'envoi du match comptant pour la première journée du championnat Elite féminin entre le «Volley Club de Harnes» et l' « Association Sportive Illacaise Volley-Ball », au moment de la vérification de la feuille de match, le corps arbitral constate que Madame Caroline Clément, née le 17/01/1995 n'est pas qualifiée dans le collectif Elite du «Volley Club de Harnes».

Le «Volley Club de Harnes», arguant d'erreurs de saisie informatique sur la licence de Madame CLEMENT Caroline demande sa qualification pour le 2ème match du Championnat de la Division Elite Féminine.

Après examen du dossier, la commission Fédérale des Statuts et Règlements constate que :

- Le 14/08/2024 – le VC Harnes saisit une licence au nom de Madame CLEMENT CAROLIE N° 2776938 ;
- Le 27/08/2024 – Le VC Harnes saisit une licence au nom de Madame CLEMENT CAROLIE N° 2777785 (avec un espace supplémentaire entre le nom et le prénom) ;

Date de publication : 15/10/2024

- Saison 23/24 :
- Le 27/08/2024 – le VC Harnes saisit une licence au nom de Madame CLEMENT CAROLINE N° 2777786 (avec une date de naissance erronée) ;
- Le 05/09/2024 – La ligue régionale demande au club de refaire la saisie avec le bon nom et la bonne date de naissance pour reprendre l'historique de la licence existante et à la FFvolley/CFSR d'effectuer l'annulation des 3 licences erronées ;
- Le 05/09/2024 – Le GSA «Volley Club de Harnes» saisit une nouvelle fois une licence au nom de Madame CLEMENT Caroline N° 1620629
- Le 07/09/2024 – Le GSA «Volley Club de Harnes » enregistre la licence **CLEMENT Caroline N° 2777786** dans son collectif Elite Féminine
- Le 08/09/2024 – La FFvolley/CFSR supprime les licences erronées n° 2776938, 2777785 et 2777786 ;
- La licence CLEMENT Caroline N° 2777786 est donc supprimée du collectif ;
- Le collectif Elite du Volley Club de Harnes validé est diffusé le 20/09/2024 pour le 1er match Elite Féminine du 21/09/2024 et de fait ne comporte pas la licence « CLEMENT CAROLINE ».

La Commission Fédérale des Statuts et Règlement décide :

Que la saisie de la licence de Madame CLEMENT Caroline née le 17/01/1995 - N° de licence 1620629 a bien été effectuée le 05/09/2024.

Que les multiples erreurs de saisie de cette licence ont généré une perturbation dans la composition du collectif du Volley Club de Harnes.

Que la joueuse CLEMENT Caroline née le 17/01/1995 N° de licence 1620629, sera enregistrée sur le collectif élite du Volley Club de Harnes et sera qualifiée à compter du 2ème match du Championnat de la Division Elite Féminine

La présente décision prononcée par la Commission Fédérale des Statuts et des Règlements peut faire l'objet d'un appel dans un délai de sept (7) jours francs à compter de sa notification transmis par recommandé avec accusé de réception devant la Commission Fédérale d'Appel dans les conditions définies au règlement général des infractions sportives et administratives. L'appel n'est pas suspensif.

Le Président de la CFSR
Gérard MABILLE



La Secrétaire de Séance
Claude ROCHE

